



Bulletin Officiel

N°7464 Lundi 13 octobre 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES
VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025

3

DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

5

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

8

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »

10

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL « SOTEMAIL »

11

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »

12

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL « SOTEMAIL »

15

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TUNINVEST SICAR

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21

ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne (mise à jour en date du 01/09/2025)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- UBCI SUBORDONNE 2025-1

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISAIR 2025-1

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيق للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيق واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn>، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيق لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحملة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقر الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛

- الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛

- الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛

- الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدّها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الآجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و 79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و 76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و 54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و 108 و 115 و 116 و 117 و 140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و 4 و 6 و 6 و 7 و 8 و 11 و 14 و 20 و 26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلق بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و54 و73 و74 و76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلّي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالأخص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

Avis des sociétés

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: *Route de SFAX Menzel Hayet -5033- Monastir*

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra vendredi le 24 octobre 2025 à 9h à l'hôtel El Mouradi Palace-Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux
2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
3. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
4. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,
7. Affectation du résultat de l'exercice 2024
8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,
9. Quitus aux administrateurs,
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024,
11. Renouvellement / nomination du mandat des membres du conseil d'administration.
12. Approbation de la réévaluation des immeubles non bâtis tel que défini par la législation comptable des entreprises, selon leur valeur réelle.
13. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2024 et lecture des rapports consolidés des Co-commissaire aux comptes,
14. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
15. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

Avis des sociétés

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Société Tunisienne d'Email –« SOTEMAIL »

Siège social : *Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir*

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra vendredi le 24 octobre 2025 à 10h à hôtel El Mouradi Palace-Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux
2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
3. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
4. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,
7. Affectation du résultat de l'exercice 2024,
8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,
9. Quitus aux administrateurs,
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024,
11. Approbation de la réévaluation des immeubles bâtis et non bâtis tel que défini par la législation comptable des entreprises, selon leur valeur réelle.
12. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOTEMAIL

Avis des sociétés

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE****« SOMOCER »****SIEGE SOCIAL:** *Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir*

La société Moderne de Céramique « Somocer » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 24 Octobre 2025.

Projet de la 1^{ière} résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée**Projet de la 2^{ième} résolution :**

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à**Projet de la 3^{ième} résolution :**

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établis en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt n'a pas pris part au vote, ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et majorité.

Cette résolution est adoptée à.....**Projet de la 4^{ième} résolution :**

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2024 un résultat net déficitaire s'élevant à – 28 822 390.262 dinars.

Projet de la 5^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2024 s'élevant à -28 822 390.262 dinars sur le compte résultat reporté, dont -6 272 571.159 dinars en amortissement différé.

Résultat net de l'exercice 2024	-28 822 390,262
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 5 du PV DE L'AGO du 31-07-2024	-6 682 739,623
Résultat reporté 2024	-35 505 129,885

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 6^{ième} résolution : Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 8^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 9^{ième} résolution :

Après avoir constaté l'expiration des mandats de l'ensemble des administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

Conseil d'administration	Qualité	Représenté par
Mr Abdelmajid Aoudni	Président	Lui-même
Société AGRIMED	Membre	Mr Yassine Laamouri
Société AB Corporation	Membre	Mr Walid Ammous
Mr Riadh Jaidane	Membre	Lui-même
Mme Saba Abdennadher	Membre	Lui-même

L'Assemblée Générale fixe la durée du mandat de l'ensemble des administrateurs à **trois ans**, correspondant aux exercices **2025, 2026 et 2027**. Ces mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur l'exercice 2027.

Tous les nouveaux membres du conseil, présents lors de l'assemblée, attestent ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le conseil d'administration de procéder au lancement d'un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants devant siéger à son conseil d'administration pour un mandat de trois ans qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois. La liste des candidats admis à concourir sera transmise pour avis au CMF.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 10^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'une assemblée électorale d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires s'est tenue le 24 juillet 2025 aux bureaux de la société sis à L'avenue de la Bourse

Immeuble saphir Bloc B N° B21 les berges du lac 2 – Tunis et que tous les actionnaires minoritaires se sont absentés.

Pour le défaut de quorum, l'Assemblée Générale Ordinaire charge le conseil d'administration de procéder à l'application des procédures édictées par la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation du représentant des actionnaires minoritaires.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 11^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen du rapport d'expertise judiciaire établi par M. Hechmi Maalel et oumar Ghoumrassi, experts désignés par ordonnance n°10906 du 04/12/2024 du Président du Tribunal de Première Instance de Monastir, approuve la décision du Conseil d'Administration relative à la réévaluation de l'actif immobilisé sur la base des valeurs réelles déterminées par l'expert.

Les biens concernés et leurs nouvelles valorisations sont les suivants :

- ✓ Terrains (6 titres fonciers totalisant 179 877 m²) : 33 009 825 Dinars

L'Assemblée approuve également l'enregistrement de la plus-value dégagée, s'élevant à 32 169 705 Dinars, au compte "Réserve spéciale de réévaluation" parmi les capitaux propres dans les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Projet de la 12^{ème} résolution :

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2024, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 13^{ème} résolution :

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 un résultat net déficitaire s'élevant à **-48 575 849** Dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 14^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Avis des sociétés

Projet de Résolutions AGO

Société Tunisienne d'Email – SOTEMAIL

Siège social : Route de Sfax Menzel el Hayet 5033 Monastir

La société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 24 Octobre 2025.

Projet de la 1^{ière} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine sa tenue tardive par rapport aux délais légaux et donne quitus au conseil d'administration de ce retard enregistré par rapport aux délais impartis.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 2^{ième} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 3^{ième} résolution :

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établis en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt n'a pas pris part au vote , ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et majorité.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 4^{ième} résolution :

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2024 un résultat net déficitaire s'élevant à **-14 524 033.770** dinars.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 5^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2024 s'élevant à **-14 524 033.770** dinars sur le compte résultat reporté, dont **-3 448 394.609** dinars en amortissement différé.

Résultat net de l'exercice 2024	-14 524 033,770
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 5 du PV DE L'AGO du 31 juillet 2024	-21 023 855,828
Résultat reporté 2024	-35 547 889,598

Cette résolution est adoptée

Projet de la 6^{ième} résolution :

Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 8^{ième} résolution

L'Assemblée Générale fixe à Dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 9^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le conseil d'administration de procéder au lancement d'un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants devant siéger à son conseil d'administration pour un mandat de trois ans qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois. La liste des candidats admis à concourir sera transmise pour avis au CMF.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 10^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen du rapport d'expertise judiciaire établi par M. Hechmi Maalel et oumar Ghoumrassi, experts judiciaires désignés par ordonnance n°10904 du 19/12/2024 du Président du Tribunal de Première Instance de Monastir, approuve la décision du Conseil d'Administration relative à la réévaluation de l'actif immobilisé sur la base des valeurs réelles déterminées par l'expert, conformément au décret -loi N° 21-2021 en date du 28-12-2021 relatif à la loi des finances de l'année 2022 et la note comptable N°5

Les biens concernés et leurs nouvelles valorisations sont les suivants :

- ✓ Terrain (1 titres foncier usine Souassi : 52 817 m²) : 5 809 870 Dinars.
- ✓ Constructions à usage industriel et logistique : 25 063 500 Dinars.

L'Assemblée approuve également l'enregistrement de la plus-value dégagée, s'élevant à 23 031 972 Dinars, au compte "Réserve spéciale de réévaluation" parmi les capitaux propres dans les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 11^{ième} résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée

Avis des Sociétés

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2025

3^{ème} trimestre

Revenus par catégorie	Tr3.2025	Tr3.2024	Tr 1+2+3 2025	Tr 1+2+3 2024	Exercice 2024 Audités
1- REVENUS	2 573 914	45 918	2 879 029	1 060 218	1 010 565
Revenus des participations	2 547 947	45 918	2 547 947	511 505	511 572
Plus-values sur cession d'actions	-	-	-	-	-
Dividendes	2 547 947	45 918	2 547 947	511 505	511 572
Revenus des placements	25 967	0	331 082	548 714	498 994
Plus-values sur cession d'actions			33 323		154 268
Sicav	25 824	0		86 710	
Dividendes (actions Sicav)	0	0	297 616	343 582	343 582
Autres revenus	143	0	143	118 422	1 144
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	-57 650	-77 870	98 294	182 379	-10 440
Frais sur titres de participation	0	0	-	-	-
Pertes sur cession des titres Sicav	3 183	3 185	4 275	168 297	168 297
Provisions et moins-value latente	-60 834	-81 055	94 019	14 083	-178 737
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS			8 475 613	6 138 854	6 243 471
Capital social			966 000	966 000	966 000
Autres fonds propres			7 509 613	5 172 854	5 277 471

Activité de la société TUNINVEST SICAR- Approbations- Décaissements- Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité		TR 3.2025	TR 3.2024	Exercice 2024
Nombre de projets	Approbations	0	0	0
	Décaissements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0
Montants en dinars	Approbations	0	0	0
	Décaissements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0

Portefeuille d'investissement par zone géographique

		Au 30/09/2025	Au 31/12/2024
Nombre	Tunis	5	5
	Sahel	1	1
	Sfax	2	2
	Total	8	8
Montant	Tunis	3 175 250	3 175 250
	Sahel	298 551	298 551
	Sfax	1 044 900	1 044 900
	Total	4 518 701	4 518 701

**VALEUR COMPTABLE
NETTE**

**3 663 601
3 663 601**

Portefeuille d'investissement par secteur

		Au 30/09/2025	Au 31/12/2024
Nombre	Secteur industriel et textile	4	4
	Secteur des services	4	4
	Total	8	8
Montant	Secteur industriel et textile	2 542 864	2 542 864
	Secteur des services	1 975 836	1 975 836
	Total	4 518 701	4 518 701

Commentaires sur les indicateurs du 3^{ème} Trimestre 2025

1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 3^{ème} trimestre de l'année 2025 sont d'ordre comptable,

2- Les revenus du troisième trimestre 2025, ainsi que les revenus cumulés au 30 Septembre 2025 ont connu une hausse significative par rapport aux mêmes périodes de l'exercice 2024, et ce grâce à l'augmentation des dividendes distribués par les sociétés du portefeuille.

Certaines lignes du portefeuille pourraient nécessiter des provisions additionnelles qui seront évaluées lors de l'arrêté des comptes audités annuels,

3- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision.

En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a bénéficié des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, et de l'abandon des pénalités de retard portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné et payé en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élève à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal.

La cour d'appel a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance le déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'Administration fiscale.

La société Tuninvest Sicar s'est pourvue en cassation en décembre 2019.

3- Par ailleurs et suite à la notification de redressement fiscal en date du 27 décembre 2023 portant sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, la société Tuninvest Sicar a reçu en date du 10 Juin 2024, une taxation d'office, pour un montant de 5,6 millions de dinars dont 3,5 millions de dinars en principal et 2,1 millions de

dinars de pénalités avec la confirmation d'un crédit d'impôt de 1,1 millions de dinars non constaté dans les comptes de la société.

Ce redressement est lié à la perte éventuelle du statut de Sicar et à la déchéance des avantages fiscaux conséquence de la vérification fiscale de 2008 et par rapport auquel, aucun jugement définitif n'a encore été prononcé devant la Cour de cassation.

En vue de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par la Loi de Finances pour l'année 2024 et qui consiste en la remise des pénalités, la société Tuninvest Sicar a signé en date du 11/06/2024 avec l'administration fiscale un échéancier de règlement du principal sur une période de cinq ans.

Il est à préciser que les provisions déjà constituées dans les comptes de Tuninvest Sicar au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2,4 millions de dinars et couvrent le principal du redressement, diminué du crédit d'impôt.

En outre, la société Tuninvest Sicar a engagé une procédure en justice pour contester cette taxation d'office.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	129,672	129,733
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	181,627	181,723
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		142,702	149,656	149,733
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	163,504	163,588
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	154,671	154,742
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	161,131	161,214
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08		141,042	146,812	146,869
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	60,321	60,352
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	44,511	44,533
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09		143,750	151,232	151,308
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	132,500	132,560
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	132,233	132,302
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07		108,189	114,065	114,128
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	105,850	105,905
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	106,866	106,919
16	ATTUARI PREMIUM SICAV	ATTUARI GESTION	08/08/25		-	100,687	100,729
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		22,121	23,178	23,188
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	160,988	161,065
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	152,837	152,879
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,662	14,669
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	224,059	224,163
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	125,621	125,678
23	ATTUARI FCP OBLIGATAIRE	ATTUARI GESTION	23/08/21		125,088	131,467	131,515
24	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	18,344	18,353
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	116,799	116,858
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	112,053	112,105
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,477	2,483
SICAV MIXTES							
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	83,045	83,020
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	171,957	171,990
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	129,804	129,614
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	137,801	137,866
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	190,292	190,592
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	694,826	695,698
34	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	152,393	152,268
35	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	219,650	219,765
36	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	131,051	130,818
37	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	182,092	181,890
38	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	215,179	215,050
39	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	196,222	196,102
40	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	34,002	33,999
41	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	115,891	115,978
42	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,324	1,324
43	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,439	1,438
44	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	105,987	106,117
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
45	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 941,453	2 940,029
46	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	327,965	326,836
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	4,086	4,060
48	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,525	3,508
49	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	55,096	54,849
50	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,565	1,567
51	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,563	1,548
52	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,645	1,623
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	20,441	20,405
54	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	16,348	16,263
55	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	20,922	20,901
56	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	6 399,536	6 383,462
SICAV ACTIONS							
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		105,131	129,511	129,621
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,744	1,739

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
59	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	113,924	113,972
60	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	101,250	101,303
61	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	108,037	108,092
62	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	105,391	105,430
63	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	111,971	112,024
64	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	107,190	107,245
65	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	103,720	103,771
66	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	108,796	108,856
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	108,282	108,337
68	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	106,244	106,285
69	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	106,449	106,503
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	105,216	105,272
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	109,579	109,628
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	105,015	105,066
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,942	105,960
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	109,180	109,231
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	104,429	104,481
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	115,663	115,705
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	107,541	107,612
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	111,736	111,791
79	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	107,487	107,556
80	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 055,382	1 056,027
81	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 663,388	10 669,771
82	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	106,019	106,074
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
83	FCP HELION SEPTIM *	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	En liquidation	En liquidation
84	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	107,227	107,683
85	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	101,637	102,020
SICAV MIXTES								
86	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	74,688	74,727
87	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	150,764	150,706
88	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,977	17,990
89	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	384,843	385,304
90	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 825,736	2 821,679
91	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	69,504	69,628
92	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	55,183	55,231
93	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	116,113	116,171
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
94	FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
95	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,886	20,875
96	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,052	21,066
97	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,331	18,328
98	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	109,949	110,224
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	97,257	97,249
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	102,490	102,606
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	120,978	121,067
102	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	119,549	119,673
103	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,663	14,658
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	119,843	119,773
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	97,483	97,397
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	119,046	117,346
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	137,122	137,116
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	189,155	187,753
109	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	185,190	184,845
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	233,103	232,987
111	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	211,463	211,494
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	207,929	207,746
113	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	34,650	34,566
114	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 372,924	12 351,898
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	125,239	123,396
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 281,729	6 290,125
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,823	12,822
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	193,907	193,439
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 164,820	14 113,660
120	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 655,308	12 568,347
121	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 272,253	11 244,023
122	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 249,931	12 227,678
123	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 400,217	11 351,978
124	FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,713	12,655
125	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	125,526	125,303
126	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	114,772	114,320
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
127	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	134,059	134,267
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
128	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 308,018	1 299,489
* OPCVM en liquidation								

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie - DAAM Tamweel-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL -	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

45	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
101	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

127	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
128	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

(1) OPCVM en liquidation

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

EMISSION D’UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n’implique aucune appréciation sur l’opération proposée. Le prospectus est établi par l’émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d’activité relatifs au troisième trimestre de l’exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

Le visa n’implique ni approbation de l’opportunité de l’opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l’information donnée dans la perspective de l’opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné
« UBCI SUBORDONNE 2025-1 »

DECISIONS A L’ORIGINE DE L’EMISSION:

L’Assemblée Générale Ordinaire de l’UBCI réunie le 29/04/2022 a autorisé l’émission d’un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 150 millions de dinars.

L’Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d’Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission.

Aussi, l’Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le conseil d’administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l’émission les modalités et conditions de l’emprunt.

A cet effet, le Conseil d’Administration de la société réuni le 28/03/2025 a décidé d’émettre un emprunt obligataire subordonné « UBCI Subordonné 2025-1 » d’un montant de 60 000 000 DT et a délégué à la Direction Générale la fixation des conditions dudit emprunt.

Dans ce cadre, la Direction Générale a arrêté les caractéristiques comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d’intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,30%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+1,85%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+1,95%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L’OPERATION :

Montant :

L’emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » est d’un montant de **60.000.000 DINARS**, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **UBCI SUBORDONNE 2025-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **16/10/2025** et clôturées au plus tard le **10/11/2025**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/11/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par l'UBCI à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/10/2025** auprès de Union Capital, intermédiaire en bourse, 1, Place Pasteur -1002-Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

UBCI, de part son statut de banque est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, l'UBCI a décidé d'émettre cet emprunt subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « UBCI SUBORDONNE 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance
- **Forme des titres :** Nominative
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (UNION CAPITAL - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/11/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **10/11/2025**.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à quatre taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,85%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **185 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année **N-1** au mois **d'octobre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie de C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : taux annuel brut de **9,40 %**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis, avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,95%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **195 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année **N-1** au mois **d'octobre** de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour les catégories A et B, et à la 3^{ème} année pour les catégories C et D.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/11/2030** pour les catégories A et B et **10/11/2032** pour les catégories C et D.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et/ou le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 novembre** de chaque année pour les quatre catégories A, B, C et D.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/11/2026** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/11/2026** pour les catégories A et B et le **10/11/2028** pour les catégories C et D.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,30%** pour la catégorie A et de **9,40%** pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'Août 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,780% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,63% pour la catégorie B et 9,73% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,85%** l'an pour la catégorie B et **1,95%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour les catégories A et B
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour les catégories C et D.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de :

- **3 années** pour les catégories A et B
- **5 années** pour les catégories C et D.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées est de :

- **2,68 années** pour la catégorie A
- **4,15 années** pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en Bourse, 1, Place Pasteur-1002-Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :**➤ Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'UBCI, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « UBCI 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de

l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **UNION CAPITAL – Intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'UBCI s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » au marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'UBCI s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ ***Nature du titre***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

➤ ***Qualité de crédit de l'émetteur***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ ***Le marché secondaire***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **30/09/2025** sous le **n°25/1162**, du document de référence «UBCI 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **30/09/2025** sous le **n°25/006** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au troisième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

La note d'opération et le document de référence « UBCI 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'UBCI - 139, avenue de la Liberté -1002- Tunis, d'UNION CAPITAL - Intermédiaire en bourse – 1, Place Pasteur -1002-Tunis, et sur le site Internet du CMF: www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2025 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/10/2025.

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

Société Tunisienne de l'Air -Tunisair-

Société Anonyme au capital de 106 199 280 dinars divisé en 106 199 280 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-

Identifiant Unique : 002672W

Emission de l'« Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1 »
de 30 millions de dinars
sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- réunie le 10/09/2025 a autorisé l'émission par la société d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant global de 150 millions de dinars, sur une période de 12 mois. L'AGO a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de Tunisair s'est réuni le 10/09/2025 et a décidé de subdéléguer à la Direction Générale de la société pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités et ce, dans un délais maximum de 12 mois suivant la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a décidé cette émission.

Usant de cette délégation de pouvoir, la Direction Générale de Tunisair décide d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars et ce, sans recours à l'appel public à l'épargne, selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 10 % l'an
- Durée : 7 ans dont une année de grâce
- Amortissement du principal : constant à partir de la 2^{ème} année, mensuellement, sur 6 ans
- Paiement des intérêts : mensuellement

2. Renseignements relatifs à l'émission

- **Montant :** Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier -CMF- et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-.
- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 06/10/2025 et seront clôturées au plus tard le 10/10/2025. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant

de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 10/10/2025, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 17/10/2025 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société Tunisair à cette date. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

- **Lieu des souscriptions et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront reçues auprès de la société Tunisair, sis au Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-
- **But de l'émission :** Le but de la présente émission est de renforcer les ressources financières de la société afin de faire face à ses engagements financiers.

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** «Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1»
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Nature des titres :** Titres de créance
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 Des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité y afférente.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/10/2025 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au 10/10/2025, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt de 10% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables mensuellement d'un montant représentant le $1/72^{\text{ème}}$ de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la 2ème année. L'emprunt sera amorti en totalité le 10/10/2032.

- **Paiement** : Le paiement mensuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 10 de chaque mois par la société Tunisair. Si le 10^{ème} jour du mois sera un jour non ouvrable, le paiement sera reporté au premier jour ouvrable suivant.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 10/11/2025.

Le premier paiement en principal aura lieu le 10/11/2026.

- **Taux de rendement actuariel** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 10,47 % l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :

- **Durée totale** : Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont une année de grâce pour le remboursement du principal.
- **Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Cette durée de vie moyenne est de 4,04 années.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.
La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,24 années.

- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à

respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
-STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre 1003- Tunis El Khadra.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 Octobre 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M Hassen BOUAITA (FMBZ KPMG TUNISIE) et Mme Nejiba CHOUK (CABINET NEJIBA CHOUK).

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTE	2 024	2 023
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		10 037 847	9 738 312
Moins : Amortissements		-8 761 374	-8 745 120
	V.1	1 276 473	993 192
Immobilisations corporelles		290 652 757	280 250 124
Moins : Amortissements		-182 651 330	-179 806 182
	V.2	108 001 427	100 443 942
Immobilisations financières		5 738 225	5 621 645
Moins : Provisions		-4 508 355	-4 508 355
	V.3	1 229 870	1 113 290
Total des actifs immobilisés		110 507 770	102 550 424
Autres actifs non courants	V.4	141 363	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		110 649 133	102 550 424
ACTIFS COURANTS			
Stocks		43 334 780	78 780 860
Moins : Provisions		-991 388	-1 163 878
	V.5	42 343 392	77 616 982
Clients et comptes rattachés		38 368 907	41 847 678
Moins : Provisions		-17 023 900	-15 319 459
	V.6	21 345 007	26 528 219
Autres actifs courants		16 799 392	12 323 968
Moins : Provisions		-583 746	-233 590
	V.7	16 215 646	12 090 377
Placements et autres actifs financiers		7 332 870	7 293 172
Moins : Provisions		0	-36 758
	V.8	7 332 870	7 256 414
Liquidités et équivalents de liquidités	V.9	6 773 367	1 691 731
TOTAL ACTIFS COURANTS		94 010 282	125 183 724
TOTAL ACTIFS		204 659 415	227 734 148

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2 024	2 023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 481 039	2 481 039
Réserves spéciales		76 866 133	76 866 133
Actions propres		-325 724	-325 724
Autres capitaux propres		7 705 346	7 705 346
Résultats reportés		-84 210 888	-82 640 240
T. CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		15 139 375	16 710 023
RESULTAT DE L'EXERCICE		-9 929 154	-1 570 648
T. CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT AFFECTATION		5 210 221	15 139 375
Intérêts minoritaires dans les capitaux		-2 492	-2 014
Intérêts minoritaires dans le résultat		-434	-478
		-2 926	-2 492
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	VI.1	5 207 295	15 136 883
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	VI.2	11 433 035	8 387 649
Provisions	VI.4	16 842 467	18 584 225
Autres passifs non courants	VI.3	31 886 465	6 836 261
		60 161 967	33 808 135
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	VI.5	20 967 172	34 317 443
Autres passifs courants	VI.6	33 621 722	55 870 520
Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.7	84 701 260	88 601 167
TOTAL PASSIFS COURANTS		139 290 153	178 789 130
TOTAL PASSIFS		199 452 120	212 597 264
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		204 659 415	227 734 148

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

LIBELLES	NOTE	2 024	2 023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	VII.1.1	142 820 547	138 287 350
Autres produits d'exploitation	VII.1.2	385 673	867 577
Total des produits d'exploitation	VII.1	143 206 220	139 154 927
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de PF et des encours		23 431 741	-8 741 724
Achats d'approvisionnements consommés	VII.2.1	80 050 072	101 418 434
Charges de personnel	VII.2.2	23 593 465	25 127 915
Dotations aux amortissements & aux provisions	VII.2.3	5 999 599	3 915 182
Autres charges d'exploitation	VII.2.4	9 958 696	8 030 768
Total des charges d'exploitation		143 033 573	129 750 576
RESULTAT D'EXPLOITATION		172 646	9 404 352
Charges financières nettes	VII.2.5	-12 760 935	-10 932 435
Produits des placements		3 558	2 452
Autres gains ordinaires	VII.2.6	3 159 757	953 222
Autres pertes ordinaires	VII.2.7	-109 686	-624 872
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-9 534 660	-1 197 281
Impôt sur les sociétés	VII.2.8	-394 928	-373 845
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-9 929 588	-1 571 126
Eléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	VII.2.9	-9 929 588	-1 571 126
Effets des modifications comptables			
RESULTAT APRES MOD. COMPTABLES		-9 929 588	-1 571 126
Intérêts minoritaires dans le résultat		-434	-478
Intérêts du groupe dans le résultat		-9 929 154	-1 570 648

Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	NOTES	2 024	2 023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		-9 929 588	-1 571 126
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		3 035 676	3 273 333
- Autres variations impactant les KP		0	-187 151
- Résorption des subventions d'investissement		0	-3 750
- Variations des :			
Stocks		35 446 080	1 910 078
Créances		3 478 771	1 148 203
Autres actifs courants		-4 475 425	511 966
Placements et autres actifs financiers		-39 699	327 848
Fournisseurs et autres dettes		11 699 932	-1 630 724
Autres passifs courants		-22 248 798	-5 511 736
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	VIII.1	16 966 950	-1 733 057
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 764 344	-6 858 208
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		62 176	0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		0	102 113
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-116 580	0
Décaissements affectés aux autres actifs non courants		-212 045	0
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	VIII.2	-11 030 793	-6 756 095
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements décaissements provenant de CCA			
Encaissements décaissements provenant des emprunts		-1 536 658	6 881 400
Encaissements provenant des subventions			
Encaissements provenant de la cession de titres de placement			
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	VIII.3	-1 536 658	6 881 400
Variation de trésorerie		4 399 499	-1 607 753
Trésorerie au début de l'exercice		-11 216 730	-9 608 977
Trésorerie à la clôture de l'exercice	VIII.4	-6 817 231	-11 216 730

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

NOTE N° I : PRESENTATION DU GROUPE

I.1. STRUCTURE JURIDIQUE DES SOCIETES DU GROUPE :

Le groupe « **STIP** » est composé de quatre sociétés : La STIP, la SOMACOP, la AMINE PLUS TIRE (EX SOMACOP PLUS) et la SMTP Amine.

I.1.1. La STIP :

C'est une société anonyme, créée le 21 juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 Décembre 2003 à 42 078 240 D. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 Juin 2008, pour un montant de 29 454 768 D ramenant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 D à 3 D. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 D (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 Juin 2014 a réduit le capital de 3 D pour le ramener de 12 623 472 D à 12 623 469 D et ce, moyennant l'annulation d'une action acquise par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation tunisienne, ainsi que par les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de Juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2016, la Société AFRICA HOLDING a acheté à travers la BVMT 2 982 119 actions sur les 4 207 823 actions composant le capital social soit 70,87%.

En 2021, Monsieur Mahdi DRIDI a acheté 615 288 actions soit 14,62 % des actions. Ces actions ont fait l'objet d'une promesse de vente au profit de la SOMACOP conditionnée à la levée des suretés les grevant.

En 2023, la promesse de vente a été annulée et Monsieur Mehdi Dridi est demeuré propriétaire des susdites actions.

I.1.2- LA SOMACOP :

La SOMACOP est une société anonyme constituée en 1983 avec un capital de 120 000 D.

La SOMACOP a pour objet le commerce de tout article en pneumatique et industriel, la vulcanisation du caoutchouc et de ses dérivés et la commercialisation de tous articles et matériels se rapportant à la manutention ainsi que tous les accessoires se rapportant à ladite activité.

Au 31 décembre 2024, le capital de la SOMACOP est arrêté à 595 000 D divisé en 59 500 actions de 10 dinars chacune ainsi qu'il résulte de l'évolution ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D'ACTIONS	VALEURS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	12 000	120 000	120 000
AGE DU 15/12/1983	Augmentation en numéraire	6 000	60 000	180 000
AGE DU 22/06/1987	- Réduction du capital par absorption des pertes - Augmentation du capital en numéraire	-11 000 15 000	-110 000 150 000	70 000 220 000
AGE DU 14/01/1993	- Réduction du capital par absorption des pertes	-11 000	-110 000	110 000
AGE DU 12/04/1994	Augmentation par Conversion de créances STIP	50 000	500 000	610 000
AGE DU 10/11/2005	- Réduction par absorption des pertes - Augmentation par Conversion de créances STIP	-61 000 500 000	-610 000 5 000 000	0 5 000 000
AGE DU 07/03/2006	- Réduction par absorption des pertes	-440 500	-4 405 000	595 000
SITUATION AU 31/12/2024		59 500	595 000	595 000

Sur les 59 500 actions composant le capital de la SOMACOP, la STIP détient 59 491 actions soit un pourcentage de contrôle de 99,98%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

I.1.3- La SMTP Amine :

La SMTP Amine est une société anonyme de droit marocain constituée en 1997 au capital de 55 943 000 Dirham Marocain.

La société a pour objet l'achat, la vente et l'importation de pneumatiques de toutes dimensions sur l'ensemble du territoire marocain ainsi que le service après-vente des pneumatiques.

La STIP détient 363 978 actions des 559 430 actions composant le capital de la SMTP Amine, soit un pourcentage de contrôle de 65,06%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit fiscal commun marocain.

La SMTP Amine est en cours de règlement judiciaire. En application des normes comptables en vigueur, elle a été écartée du périmètre de la consolidation.

I.1.4- LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE :

LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE (EX SOMACOP PLUS) est une société à responsabilité limitée constituée le 19/10/1998 avec un capital de 10 000 D.

LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE a pour objet le commerce de tout article de pneumatiques de caoutchouc industriel, la promotion, la vente, la réparation et la vulcanisation du pneumatique, de ses dérivés et ses composantes ainsi que l'entretien et la maintenance des véhicules et plus particulièrement des pneumatiques et tout organe ayant un rapport direct ou indirect avec ceux-ci.

Au 31 décembre 2024, le capital est arrêté à 1 000 000 D divisé en 200 000 parts sociales de 5 dinars chacune ainsi qu'il résulte des modifications ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D'ACTIONS	MONTANTS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	2 000	10 000	10 000
AGE DU 01/03/2013	Augmentation en numéraire	58 000	290 000	300 000
AGE DU 01/09/2015	Augmentation du capital	140 000	700 000	1 000 000
SITUATION AU 31/12/2024		200 000	1 000 000	1 000 000

Sur les 200 000 parts composant le capital de la SOCIETE AMINE PLUS TIRE, la SOMACOP détient 199 800 parts conférant à la STIP un pourcentage de contrôle de 99,90%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables NCT N° 35 à 39 relatives à la consolidation.

II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

II.2.1. Continuité d'exploitation :

Le groupe a enregistré un résultat net consolidé déficitaire au titre de l'exercice 2024 égal à - 9 929 588 D. Les capitaux propres du groupe s'élèvent au 31 décembre 2024 à 5 207 295 D pour un capital social de 12 623 469 D.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement admis en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que les sociétés du groupe sont en mesure de réaliser leurs éléments d'actifs et de s'acquitter de leurs obligations dans le cours normal des affaires.

Bien que les capitaux propres du groupe soient en dessous de la moitié du capital de chacune des sociétés, la Direction du groupe estime être en mesure de continuer l'exploitation des différentes sociétés.

STIP :

Au cours de l'exercice en 2016, la société AFRICA HOLDING a acheté par l'intermédiaire de la Bourse des Valeurs Mobilières 70,87 % du capital de la STIP. Un plan de restructuration a été établi et mis en application en 2017 prévoyant notamment :

- Le financement du cycle d'exploitation par l'injection de fonds propres et par la garantie de crédits de financement d'importation des matières premières ;
- La rationalisation des charges d'exploitation ;
- La négociation d'un plan de restructuration sociale ;
- Le recrutement de personnel technique qualifié ;
- La production de nouvelles dimensions de pneumatiques ;
- La rationalisation des relations avec les partenaires commerciaux locaux et étrangers ;

Compte tenu des efforts ci-dessus présentés et des résultats positifs en découlant portant les capitaux propres de - **223 530 257 D** au 31 décembre 2017 à + **6 066 397 D** au 31 décembre 2024 enregistrant une augmentation égale à **229 596 654 D**. Les états financiers de la STIP ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, concernant la continuité de l'exploitation de la société STIP doit être prise soit par la régularisation de la situation soit par la dissolution de la société.

SOMACOP :

Au cours de la période 2017- 2022 la gestion de la SOMACOP a été caractérisée par la rationalisation des charges et par la mise en place d'une nouvelle politique de recouvrement des créances ce qui a permis de remédier progressivement aux déséquilibres financiers affichés. Cependant, les pertes enregistrées en 2023 et en 2024 ont ramené les capitaux propres de la SOMACOP en dessous de la moitié du capital social (capitaux propres négatifs de 598 276 d au 31 décembre 2024 pour un capital de 595 000 D).

Une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, concernant la continuité de l'exploitation de la société SOMACOP doit être prise soit par la régularisation de la situation soit par la dissolution de la société.

Les états financiers de la SOMACOP ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

AMINE PLUS TIRE :

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la société AMINE PLUS TIRE sont arrêtés à - 1 388 658 D soit 1 888 558 D en deçà de 50% du capital social correspondant au minimum exigé par les dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.

Une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, concernant la continuité de l'exploitation de la société AMINE PLUS TIRE, doit être prise soit par la régularisation de la situation soit par la dissolution de la société.

Les états financiers de AMINE PLUS TIRE ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

SMTP Amine :

La SMTP Amine SA, résidente au Maroc a été soumise en 2017 à la procédure de redressement des entreprises en difficultés économiques. Par conséquent, elle a été exclue du périmètre de consolidation.

II.2.2. Unité monétaire :

Les états financiers consolidés sont établis en Dinars Tunisiens.

II.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Know How	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	2,5% à 5%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%

La société mère a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 724 096 D inscrite parmi les autres capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Constructions	2,5% à 5%
Matériels et outillages industriels	20%

En 2021 la société mère a réévalué le terrain et les constructions d'exploitation engendrant une plus-value de réévaluation égale à 74 247 016 D inscrite parmi les autres capitaux propres.

II.2.4. Stocks :

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits en cours, produits finis et marchandises sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NCT N° 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

II.2.5. Emprunts et charges d'emprunt :

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût conformément aux dispositions de la norme comptable NCT N° 13 relative aux charges d'emprunt.

II.2.6. Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme comptable NC N°15 relative aux opérations en monnaies étrangères sauf pour les gains ou les pertes de change de l'entreprise relatifs à la conversion d'éléments monétaires d'actif ou de passif, dont la durée de vie prédéterminée ou prévisible s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent qui sont reportés et amortis, sur une base systématique et logique, sur la durée de vie restante de l'élément d'actif ou de passif.

II.2.7. Revenus :

Les revenus provenant de la vente de marchandises et de produits fabriqués par le groupe sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le groupe a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront au groupe,
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus découlant de la prestation de services sont, lorsque le résultat peut être estimé de façon fiable, comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations à la date d'arrêté des états financiers consolidés.

Les revenus résultant de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers moyennant intérêts, redevances ou dividendes sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La contrepartie obtenue de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers peut être mesurée de façon fiable,
- Le recouvrement de la contrepartie obtenue est raisonnablement sûr.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties au titre de la vente de marchandises et produits fabriqués, de prestations de services ou de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers prend naissance après la constatation des revenus, une provision distincte est constituée pour en tenir compte ; le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté.

II.2.8. Notification de redressement douanier :

La STIP a reçu en 2020 une notification de redressement de la part de la direction des douanes pour un montant égal à 156 649 077 D pour cause de non-rapatriement des produits des exportations.

Compte tenu des justificatifs présentés et des efforts en vue de présenter les justificatifs restants, la société estime que le risque financier est peu probable.

II.3. Fait marquant de l'exercice

Au cours de l'exercice 2024, la Direction Générale de la société STIP a décidé, après consultation de la Commission Centrale du Contrôle du Licenciement en place auprès du ministère des affaires sociales, l'arrêt de l'activité (chômage technique) de ses deux usines pour 2 mois à partir du 16 Avril 2024.

Durant cette période, le personnel a bénéficié de 50% de son salaire brut.

Cette décision a été prise en raison du niveau du stock de produits finis atteint par la société, environ 50 000 KD à la date de la prise de décision du chômage technique.

Il convient de signaler que l'activité commerciale de la société ne s'est pas arrêtée pour autant et que les deux usines ont repris la production à partir du 29 Avril 2024 pour Menzel Bouguiba et le 22 mai 2024 pour M'SAKEN.

II.4. Événement postérieur à la date de clôture

Postérieurement au 31 décembre 2024, une grève a été décidée par le nouveau bureau syndical de la société STIP et a couvert la période allant du 13 mars au 2 avril 2025.

Cette grève a notamment perturbé la production, les ventes et a retardé le dédouanement des importations de matières premières.

L'impact financier de cette grève sur les comptes de 2025 ne peut être actuellement estimé.

III. PERIMETRE, METHODES ET DATE DE CLOTURE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

III.1. Périmètre de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la STIP et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci à l'exclusion de la SMTP Amine déclarée en règlement judiciaire.

Le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

LIBELLE	METHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTROLE	% D'INTERET
Société Mère : STIP	IG	100,00%	100,00%
Sociétés Filiales			
SOMACOP	IG	99,98%	99,98%
AMINE PLUS TIRE	IG	99,90%	99,89%

-III.2. Méthode de consolidation :

Les sociétés du groupe ont été consolidées par la méthode de l'intégration globale conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la STIP et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la STIP.
- La valeur comptable de la participation de la STIP dans chaque filiale est éliminée pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

III.3. Date de clôture :

La date de clôture retenue pour l'arrêté des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre 2024.

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN

Le bilan consolidé du groupe, arrêté au 31 décembre 2024, présente un total net égal à 204 659 415 D contre 227 734 148 D au 31 décembre 2023, enregistrant une baisse de 23 074 733 D détaillée par rubrique comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	Note	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023	VARIATIONS	
				+	-
ACTIFS :					
ACTIFS NON COURANTS :					
- Immobilisations incorporelles	V.1	1 276 473	993 192	283 281	
- Immobilisations corporelles	V.2	108 001 427	100 443 942	7 557 485	
- Immobilisations financières	V.3	1 229 870	1 113 289	116 580	
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		110 507 770	102 550 424	7 957 346	
- Autres actifs non courants	V.4	141 363	0	141 363	
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		110 649 133	102 550 424	8 098 709	
ACTIFS COURANTS :					
- Stocks	V.5	42 343 392	77 616 982		35 273 591
- Clients et comptes rattachés	V.6	21 345 007	26 528 219		5 183 212
- Autres actifs courants	V.7	16 215 646	12 090 377	4 125 269	
- Placements et autres actifs financiers	V.8	7 332 870	7 256 414	76 456	
- Liquidités et équivalents de liquidités	V.9	6 773 367	1 691 732	5 081 635	
TOTAL ACTIFS COURANTS		94 010 282	125 183 724		31 173 442
TOTAL ACTIFS		204 659 415	227 734 148		23 074 733
CAPITAUX PROPRES :					
- Capital social		12 623 469	12 623 469	0	
- Réserves légales		2 481 039	2 481 039	0	
- Réserves spéciales		76 866 133	76 866 133	0	
- Actions propres		-325 724	-325 724	0	
- Autres capitaux propres		7 705 346	7 705 346	0	
- Résultats reportés		-84 210 888	-82 640 240		1 570 647
- Résultat de l'exercice		-9 929 154	-1 570 648		8 358 506
TOTAL CAPITAUX PROPRES		5 210 221	15 139 375		9 929 155
- Intérêts minoritaires dans les capitaux		-2 492	-2 014		478
- Intérêts minoritaires dans le résultat		-434	-478	44	
TOTAL DES CP NETS DES INTERETS MINORITAIRES	VI.1	5 207 295	15 136 883		9 929 588
PASSIFS :					
PASSIFS NON COURANTS :					
- Emprunts	VI.2	11 433 035	8 387 649	3 045 386	
- Autres passifs non courants	VI.3	31 886 465	6 836 261	25 050 203	
- Provisions	VI.4	16 842 467	18 584 225		1 741 757
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		60 161 967	33 808 135	26 353 832	
PASSIFS COURANTS :					
- Fournisseurs et comptes rattachés	VI.5	20 967 172	34 317 443		13 350 271
- Autres passifs courants	VI.6	33 621 722	55 870 520		22 248 798
- Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.7	84 701 260	88 601 167		3 899 907
TOTAL PASSIFS COURANTS		139 290 153	178 789 130		39 498 977
TOTAL PASSIFS		199 452 120	212 597 264		13 145 145
T. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		204 659 415	227 734 148		23 074 733

V.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles est arrêtée au 31 décembre 2024 à 1 276 473 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Know how	7 004 062	7 004 062
Logiciels	844 386	830 985
Fonds commercial	1 078 672	1 034 697
BREVET	230	230
Site WEB	29 200	29 200
Avance sur immobilisations incorporelles	5 584	5 584
Immobilisations en cours	1 075 713	833 554
TOTAL VALEUR BRUTE	10 037 847	9 738 312
AMORTISSEMENTS	-8 761 374	-8 745 120
VALEUR NETTE COMPTABLE	1 276 473	993 192

V.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est arrêtée au 31 décembre 2024 à 108 001 427 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Terrain	1 668 401	1 668 401
Constructions	88 184 353	88 184 353
Constructions réévaluées	3 544 316	3 544 316
Agencement et aménagement des constructions	10 448 939	10 414 069
Matériel et outillage industriel	122 441 648	118 513 847
Matériel et outillage réévalués	37 454 318	37 454 318
Matériel de transport	2 798 313	2 845 138
Matériel informatique	1 727 410	1 688 117
Agencement, aménagement et installations	6 559 029	5 134 774
Equipements de bureau	705 680	622 574
Immobilisations en cours	15 120 351	10 180 218
TOTAL VALEUR BRUTE	290 652 757	280 250 124
AMORTISSEMENTS	-182 651 330	-179 806 182
VALEUR NETTE COMPTABLE	108 001 427	100 443 942

V.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La valeur nette comptable des immobilisations financières est arrêtée au 31 décembre 2024 à 1 229 870 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Titres de participation SMTP*	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	1 229 870	1 113 290
TOTAL VALEURS BRUTES	5 738 225	5 621 645
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-4 508 355	-4 508 355
VALEUR NETTE COMPTABLE	1 229 870	1 113 290

* La SMTP, filiale marocaine de la STIP, a été déclarée en règlement judiciaire suivant décision du juge du tribunal commercial de Casablanca en date du 25/09/2017.

La participation de la STIP au capital de cette dernière soit (4 508 355 D) a été intégralement provisionnée depuis 2017.

V.4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

Les autres actifs non courants au 31 décembre 2024 correspondent à des charges à répartir constatées au niveau de la STIP pour une valeur brute de 212 045 D et résorbées à hauteur de 70 682 D.

V.5. STOCKS :

Les stocks sont arrêtés au 31 décembre 2024 à 42 343 392 dinars détaillés comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Matières premières	17 520 097	28 918 083
Autres approvisionnements	9 747 850	9 903 947
Produits finis et marchandises	8 863 778	33 705 560
En-cours de production	7 203 055	6 253 271
TOTAL VALEUR BRUTE	43 334 780	78 780 860
PROVISIONS	-991 388	-1 163 878
VALEURS NETTES COMPTABLES	42 343 392	77 616 982

V.6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31 Décembre 2024, les créances nettes sur les clients s'élèvent à 21 345 007 D et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Clients locaux	9 071 315	9 142 726
Clients étrangers	3 286 968	6 300 749
Clients douteux	18 376 006	15 319 460
Clients, écart de conversion	2 332	31 825
Chèques en caisse	2 455 016	9 808 527
Clients effets à recevoir	5 177 269	1 244 394
TOTAL VALEURS BRUTES	38 368 907	41 847 678
PROVISIONS	-17 023 900	-15 319 459
VALEURS NETTES COMPTABLES	21 345 007	26 528 219

V.7. AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 16 215 646 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES		
Fournisseurs débiteurs	6 602 852	4 938 549
Charges constatées d'avance	1 038 843	601 068
Personnel	593 560	358 849
RRRO & autres avoirs non reçus	0	9 663
Etat, crédit de TVA	315 921	354 510
Etat, impôts/sociétés à reporter	7 226 316	5 698 972
Etat, rappel d'impôt	0	592
Etat, autres taxes	695 806	354 265
Produits à recevoir	310 806	0
Débiteurs divers	15 287	7 500
TOTAL VALEURS BRUTES	16 799 392	12 323 968
PROVISIONS POUR DEPRECIATION / AAC	-583 746	-233 590
VALEURS NETTES COMPTABLES	16 215 646	12 090 377

V.8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 7 332 870 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Régies d'avances et accréditifs – STIP	7 282 475	7 193 174
Placements à court terme – SOMACOP	50 395	99 998
VALEUR BRUTE	7 332 870	7 293 172
PROVISIONS	0	-36 758
VALEURS NETTES	7 332 870	7 256 414

V.8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 6 773 367 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs à l'encaissement	1 589 207	0
Banques	5 115 456	1 633 244
Caisses	68 703	58 487
TOTAL GENERAL	6 773 367	1 691 731

VI. NOTES RELATIVES AUX RUBRIQUES DU PASSIF DU BILAN

VI.1. CAPITAUX PROPRES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 5 207 295 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	12 623 469	12 623 469
Réserve légale	2 481 039	2 481 039
Réserves spéciales	76 866 133	76 866 133
Actions propres	-325 724	-325 724
Autres capitaux propres	7 705 346	7 705 346
Résultats reportés	-84 210 888	-82 640 240
Total CP avant résultat de l'exercice	15 139 375	16 710 023
Résultat de l'exercice	-9 929 154	-1 570 648
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	5 210 221	15 139 375
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	-2 492	-2 014
Intérêts minoritaires dans le résultat	-434	-478
Total des intérêts minoritaires	-2 926	-2 492
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	5 207 296	15 136 883

Actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le rachat de 32 853 actions propres afin de réguler le cours boursier à un cours moyen de 9,917 D soit pour une valeur totale de 325 724 D.

Au 31 Décembre 2024, la STIP détenait encore les 32 845 actions.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N° 94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Il convient de préciser qu'une Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 1er février 2023 a approuvé la mise en vente de ces actions.

VI.2. EMPRUNTS :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2024 à 11 433 035 dinars est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts à plus d'un an STIP	11 403 638	8 326 346
Emprunts à plus d'un an SOMACOP	29 397	61 303
	11 433 035	8 387 649

VI.3. AUTRES PASSIFS NON COURANTS :

Au 31 décembre 2024, cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fiscales et CNSS	31 886 465	6 836 261
Total	31 886 465	6 836 261

VI.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 16 842 467 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 567 123	1 739 466
Autres provisions pour risques et charges	15 275 344	16 844 759
Total	16 842 467	18 584 225

VI.5. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2024 à 20 967 172 dinars, est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation		
Fournisseurs locaux	5 344 058	5 403 010
Fournisseurs étrangers	10 749 915	25 702 728
Fournisseurs, effets à payer	33 819	33 819
Fournisseurs, factures non parvenues	4 570 027	2 879 276
S/Total	20 697 819	34 018 832
Fournisseurs d'immobilisations - S/Total	269 353	298 610
Total général	20 967 172	34 317 443

VI.6. AUTRES PASSIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 33 621 722 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Clients créditeurs	5 141 901	1 703 333
Personnel	2 718 312	3 237 900
Etat, impôts et taxes	18 376 475	35 101 473
Etat, autres taxes	0	42 726
Sociétés du groupe	0	1 001 000
CNSS	2 838 028	8 772 562
Créditeurs divers	668 755	54 240
Charges à payer	53 044	42 384
Jetons de présence à payer	66 388	24 388
Héritiers AD	3 156 505	4 909 500
Compte courant actionnaire	123 160	981 015
Produits constatés d'avance	432 826	0
Divers	46 329	0
TOTAUX	33 621 722	55 870 520

VI.7. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 84 701 260 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts échus et à moins d'un an		
Echéances en principal à moins d'un an	2 251 491	7 130 524
Echéances en principal impayées	1 800 000	1 800 000
Crédits de gestion	65 292 810	66 056 341
Intérêts courus	1 177 151	705 841
Intérêts Impayés	589 211	0
S/TOTAL	71 110 663	75 692 707
Banques et autres organismes financiers (débiteurs)	13 590 597	12 908 460
TOTAL	84 701 260	88 601 167

VII NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Le résultat consolidé net négatif de la Société STIP et de ses filiales est arrêté au 31 décembre 2024 à – 9 929 154 dinars contre -1 570 648 dinars au 31 décembre 2023, enregistrant une aggravation de 8 358 506 dinars.

Il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice, détaillée comme suit :

(En Dinars)			
LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
	Montants	Montants	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
- Revenus	142 820 547	138 287 350	4 533 197
- Autres produits d'exploitation	385 673	867 577	-481 905
Total des produits d'exploitation	143 206 220	139 154 927	4 051 292
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Variation des stocks de produits finis et des encours	23 431 741	-8 741 724	32 173 465
- Achats de marchandises et d'approvisionnements consommées	80 050 072	101 418 434	-21 368 362
Marge commerciale	39 724 406	46 478 218	-6 753 811
- Charges de personnel	23 593 465	25 127 915	-1 534 450
- Dotations aux amortissements et aux provisions	5 999 599	3 915 182	2 084 416
- Autres charges d'exploitation	9 958 696	8 030 768	1 927 928
Total des charges d'exploitation	143 033 573	129 750 576	13 282 998
RESULTAT D'EXPLOITATION	172 646	9 404 352	-9 231 705
- Charges financières nettes	-12 760 935	-10 932 435	-1 828 500
- Produits des placements	3 558	2 452	1 106
- Autres gains ordinaires	3 159 757	953 222	2 206 534
- Autres pertes ordinaires	-109 686	-624 872	515 186
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT	-9 534 660	-1 197 281	-8 337 380
- Impôt sur les bénéfices	-394 928	-373 845	-21 083
- Contribution conjoncturelle	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-9 929 588	-1 571 126	-8 358 462
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	-9 929 588	-1 571 126	-8 358 462
INTERETS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	-434	-478	44
PARTS DU GROUPE DANS LE RESULTAT	-9 929 154	-1 570 648	-8 358 506

Du tableau ci-dessus, il y a lieu de souligner les remarques suivantes :

VII.1. PRODUITS :

VII.1.1 REVENUS :

Le chiffre d'affaires hors TVA du groupe STIP est passé de 138 287 350 D au 31 décembre 2023 à 142 820 547 D au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation égale à 4 533 197 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL			
Produits finis	96 938 528	91 765 835	5 172 693
Marchandises	25 060 631	20 200 973	4 859 658
Produits intermédiaires et services	343 895	429 441	-85 546
Prestations de services	0	17 391	-17 391
Ristournes sur ventes	-1 548 365	-1 344 894	-203 471
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL	120 794 688	111 068 745	9 725 943
CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT	22 025 859	27 218 604	-5 192 745
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	142 820 547	138 287 350	4 533 197

VII.1.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2024 à 385 673 D contre 867 577 D au 31/12/2023 enregistrant une baisse égale à 481 905 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
Ventes de déchets	0	419 568	-419 568
Quote-part subventions d'investissement de l'exercice	0	3 750	-3 750
Autres Produits	385 673	444 259	-58 587
TOTAUX	385 673	867 577	-481 905

VII.2. CHARGES D'EXPLOITATION :

VII.2.1. ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 80 050 072 D contre 101 418 433 D au 31 décembre 2023, enregistrant une baisse égale à 21 368 361 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
Achats d'approvisionnements consommés	46 816 000	69 849 906	-23 033 906
Achats de fournitures et matières consommables	7 768 141	8 566 073	-797 932
Achats de marchandises	300 312	316 204	-15 892
Achats non stockés	11 490 529	13 235 517	-1 744 988
Variation de stocks marchandises et d'approvisionnements	13 675 090	9 450 733	4 224 357
TOTAL ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	80 050 072	101 418 433	-21 368 361

VII.2.2 CHARGES DU PERSONNEL :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 23 593 465 dinars contre 25 127 915 dinars au 31 décembre 2023 enregistrant une diminution égale à 1 534 450 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
Salaires bruts	19 406 205	20 519 375	-1 113 170
CNSS et autres charges patronales	3 571 282	3 974 885	-403 604
Autres charges de personnel	615 978	633 655	-17 676
TOTAUX	23 593 465	25 127 915	-1 534 450

VII.2.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2024 à 5 999 599 dinars contre 3 915 182 dinars au 31 décembre 2023, enregistrant une augmentation égale à 2 084 416 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
Dotations aux amortissements	2 957 856	2 769 402	188 454
Résorption des charges à répartir	70 682	0	70 682
Dotations aux provisions	2 971 061	1 145 780	1 825 281
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	5 999 599	3 915 182	2 084 416

VII.2.4 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique est arrêtée à 9 958 696 dinars en 2024 contre 8 030 768 D en 2023, enregistrant une augmentation égale à 1 927 928 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)			
Location & charges locatives	219 094	202 699	16 395
Entretien et réparations	1 833 844	1 392 793	441 051
Primes d'assurances	1 595 977	1 582 787	13 191
Autres services extérieurs	921 493	633 740	287 752
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)	4 570 408	3 812 019	758 388
AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	417 584	450 628	-33 044
Publicité et propagandes	622 799	232 617	390 183
Frêt et transport	257 579	199 250	58 329
Voyages et déplacements	832 786	637 016	195 769
Missions et réception	214 800	191 574	23 227
Frais postaux et de télécommunication	92 468	177 400	-84 932
Commissions bancaires	1 775 400	832 461	942 939
Formations professionnelles	170 936	86 623	84 313
Jetons de présence et autres rémunérations	355 375	297 500	57 875
Dons et subventions	54 722	50 988	3 734
T. AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION	4 794 450	3 156 058	1 638 391
IMPOTS ET TAXES	593 840	1 062 690	-468 850
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9 958 696	8 030 768	1 927 928

VII.2.5. CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes totalisent en 2024 12 760 935 D contre 10 932 434 D en 2023 enregistrant une augmentation égale à 1 828 501 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS
Intérêts sur emprunts	3 188 167	1 251 088	1 937 079
Intérêts sur crédits de gestion	8 632 110	2 626 204	6 005 907
Pénalités de retard	732 737	6 866 497	-6 133 760
Pertes de Change	796 623	742 701	53 922
Gains de Change	-572 509	-540 113	-32 396
Autres produits financiers	-16 194	-13 943	-2 251
TOTAL	12 760 935	10 932 434	1 828 501

VII.2.6. AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Ce poste arrêté au 31/12/2024 à 3 159 757 D est détaillé comme suit :

Divers produits	193 708
Reprises sur provisions	2 598 095
Reprise sur amortissements	32 161
Transferts de charges	335 793
	3 159 757

VII.2.7. AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Ce poste, arrêté à 109 686 D en 2024, enregistre diverses régularisations inscrites au niveau des sociétés du groupe.

VII.2.8. IMPOT SUR LES SOCIETES :

L'impôt sur les sociétés est arrêté à 394 928 D en 2024 contre 373 845 D en 2023 enregistrant une hausse égale à 21 083 D.

VII.2.9. RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net consolidé négatif de l'exercice 2024 est arrêté à **-9 929 588** dinars contre **-1 571 126** dinars en 2023, enregistrant une aggravation égale à 8 358 462 dinars.

NOTE N° VIII : ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

NOTE N° VIII-1 : Flux liés à l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation totalisent 16 966 950 D en 2024 et se détaillent comme suit :

- **Amortissements et provisions**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023
Amortissement des immobilisations incorporelles	16 254	10 000
Amortissement des immobilisations corporelles	2 845 148	2 741 902
Provisions sur immobilisations financières	0	0
Provisions sur stocks	-172 489	30 802
Provisions pour créances douteuses	1 704 441	391 543
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	350 156	-35 732
Provisions /placements	-36 758	7 552
Provisions pour risques et charges	-1 741 757	127 266
Résorption des charges à répartir	70 682	
TOTAL	3 035 676	3 273 333

- **Variation des stocks**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Matières premières	17 520 097	28 918 083	-11 397 985
Autres approvisionnements	9 747 850	9 903 947	-156 097
Produits finis et marchandises	8 863 778	33 705 560	-24 841 782
En-cours de production	7 203 055	6 253 271	949 783
TOTAL	43 334 780	78 780 860	-35 446 080

- **Variation des créances clients**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Clients locaux	9 071 315	9 142 726	-71 411
Clients étrangers	3 286 968	6 300 749	-3 013 780
Clients douteux	18 376 006	15 319 460	3 056 546
Clients, écart de conversion	2 332	31 825	-29 492
Chèques en caisse	2 455 016	9 808 527	-7 353 510
Clients effets à recevoir	5 177 269	1 244 394	3 932 876
TOTAL	38 368 907	41 847 678	-3 478 772

- **Variation des autres actifs courants**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Fournisseurs débiteurs	6 602 852	4 938 549	1 664 303
Charges constatées d'avance	1 038 843	601 068	437 775
Personnel	593 560	358 849	234 712
RRRO & autres avoirs non reçus	0	9 663	-9 663
Etat, crédit de TVA	315 921	354 510	-38 588
Etat, impôts/sociétés à reporter	7 226 316	5 698 972	1 527 344
Etat, rappel d'impôt	0	592	-592
Etat, autres taxes	695 806	354 265	341 541
Produits à recevoir	310 806	0	310 806
Débiteurs divers	15 287	7 500	7 787
TOTAL	16 799 392	12 323 968	4 475 425

- **Variations des fournisseurs et des autres dettes**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Fournisseurs locaux	5 544 058	5 403 010	141 048
Fournisseurs étrangers	10 549 915	25 702 728	-15 152 813
Fournisseurs, effets à payer	33 819	33 819	0
Fournisseurs, factures non parvenues	4 570 027	2 879 276	1 690 752
Fournisseurs d'immobilisations locaux	116 491	116 491	0
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	25 555	25 555	0
Retenues de garantie	127 308	156 565	-29 257
Total des fournisseurs et Comptes rattachés	20 967 172	34 317 443	-13 350 271
Dettes CNSS et Impôts	31 886 465	6 836 261	25 050 203 0
TOTAL	52 853 636	41 153 704	11 699 932

- **Variations des autres passifs courants**

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Clients créditeurs	5 141 901	1 703 333	3 438 568
Personnel	2 718 312	3 237 900	-519 588
Etat, impôts et taxes	18 376 475	35 101 473	-16 724 999
Etat, autres taxes	0	42 726	-42 726
Sociétés du groupe	0	1 001 000	-1 001 000
CNSS	2 838 028	8 772 562	-5 934 534
Créditeurs divers	668 755	54 240	614 515
Charges à payer	53 044	42 384	10 661
Jetons de présence à payer	66 388	24 388	42 000
Héritiers AD	3 156 505	4 909 500	-1 752 996
Compte courant actionnaire	123 160	981 015	-857 855
Produits constatés d'avance	432 826	0	432 826
Divers	46 329	0	46 329
TOTAL	33 621 722	55 870 520	-22 248 799

NOTE N° VIII-2 : FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement totalisent – 11 030 793 D en 2024 et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Immobilisations incorporelles	10 037 847	9 738 312	299 535
Immobilisations corporelles	290 652 757	280 250 124	10 402 633
Immobilisations financières	5 738 225	5 621 644	116 580
Autres actifs non courants	212 045	0	212 045
TOTAL	306 640 873	295 610 080	11 030 793

NOTE N° VIII-3 : FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux affectés aux activités de financement totalisent -1 536 658 D en 2024 et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Emprunts à plus d'un an STIP	11 403 638	8 326 346	3 077 292
Emprunts leasing SOMACOP	29 397	61 303	-31 906
Total emprunts à plus d'un an	11 433 035	8 387 649	3 045 386
Echéances en principal à moins d'un an	2 251 491	7 130 524	-4 879 034
Echéances en principal impayées	1 800 000	1 800 000	0
Crédits de gestion	65 292 810	66 056 341	-763 532
Intérêts courus	1 177 151	705 841	471 310
Intérêts Impayés	589 211	0	589 211
Autres passifs financiers	71 110 663	75 692 707	-4 582 044
TOTAL	82 543 698	84 080 356	-1 536 658

NOTE N° VIII-4 : Rapprochement de la trésorerie de fin d'exercice avec les éléments du bilan

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
Valeurs à l'encaissement	1 589 207	0	1 589 207
Banques	5 115 456	1 633 244	3 482 212
Caisses	68 703	58 487	10 216
Banques et autres organismes financiers (débiteurs)	-13 590 597	-12 908 460	-682 136
TOTAL	-6 817 231	-11 216 730	4 399 499

NOTE N° IX : ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan sont arrêtés au 31/12/2024 à 483 918 058 D détaillés comme suit :

LIBELLES	MONTANTS
ENGAGEMENTS DONNES	358 271 833
- HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS	335 252 711
- CAUTIONS SUR MARCHES - SOMACOP	119 432
- EFFETS ESCOMPTEES	22 899 690
ENGAGEMENTS RECUS	1 950 454
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	123 695 771
TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN	483 918 058

Le détail des engagements par catégorie se présente comme suit :

				34.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN					
				34.1.1. HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS					
CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénommé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénommé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénommé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénommé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénommé FORCE DU PNEU	6. FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL	
BNA									
10 000 000	10 000 000		10 000 000				10 000 000	10 000 000	
8 538 600	8 538 600		8 538 600				8 538 600	8 538 600	
7 310 000			7 310 000			7 310 000	7 310 000	7 310 000	
7 022 500			7 022 500					7 022 500	
7 000 000	7 000 000						7 000 000	7 000 000	
5 000 000	5 000 000					5 000 000		5 000 000	
5 000 000	5 000 000		5 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000	
4 900 000	4 900 000						4 900 000	4 900 000	
3 400 000	3 400 000		3 400 000			3 400 000	3 400 000	3 400 000	
1 462 500	1 462 500							1 462 500	
1 400 000	1 400 000		1 400 000					1 400 000	
1 102 500	1 102 500							1 102 500	
950 000	950 000							950 000	
625 000	625 000							625 000	
382 500	382 500							382 500	
200 000	200 000		200 000			200 000	200 000	200 000	
64 293 600	49 961 100		42 871 100			20 910 000	46 348 600	64 293 600	
STB									
2 000 000							2 000 000	2 000 000	
5 000 000						5 000 000	5 000 000	5 000 000	
9 000 000						9 000 000		9 000 000	
5 000 000						5 000 000		5 000 000	
3 265 000							3 265 000	3 265 000	
8 673 000							8 673 000	8 673 000	
11 042 000						11 042 000		11 042 000	
11 000 000						11 000 000	11 000 000	11 000 000	
54 980 000	0	0	0	0	0	41 042 000	29 938 000	54 980 000	
BH									
18 580 000	18 580 000					18 580 000		18 580 000	
10 986 666	10 986 666		10 986 666			10 986 666		10 986 666	
17 650 000	17 650 000							17 650 000	
11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000		11 890 000	
18 350 000	18 350 000							18 350 000	
36 000 000		36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000		36 000 000	
113 456 666	77 456 666	47 890 000	58 876 666	47 890 000	47 890 000	77 456 666	0	113 456 666	
ATB									
4 000 000	4 000 000						4 000 000	4 000 000	
3 050 000	3 050 000					3 050 000	3 050 000	3 050 000	
1 650 000							1 650 000	1 650 000	
8 700 000	7 050 000	0	0	0	0	3 050 000	8 700 000	8 700 000	

CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénommé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénommé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénommé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénommé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénommé FORCE DU PNEU	6. FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL	
AMENBANK									
7 000 000							7 000 000	7 000 000	000
1 200 000					1 200 000			1 200 000	000
850 000						850 000	850 000	850 000	000
9 050 000	0	0	0	0	1 200 000	850 000	7 850 000	9 050 000	000
UBCI									
6 000 000							6 000 000	6 000 000	000
11 500 000	11 500 000			11 500 000	11 500 000			11 500 000	000
17 500 000	11 500 000	0	0	11 500 000	11 500 000	0	6 000 000	17 500 000	000
ZITOUNA									
7 000 000	7 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	7 000 000		7 000 000	000
3 000 000	3 000 000					3 000 000		3 000 000	000
5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000		5 000 000		5 000 000	000
5 000 000	5 000 000	5 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	000
20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	5 000 000	20 000 000	000
BHLEASING									
2 310 392	2 310 392							2 310 392	892
2 310 392	2 310 392	0	0	0	0	0	0	2 310 392	892
FISC									
13 731 019		13 731 019						13 731 019	019
31 231 034					31 231 034			31 231 034	034
44 962 053	0	13 731 019	0	0	31 231 034	0	0	44 962 053	053
335 252 711	168 278 158	81 621 019	121 747 766	79 390 000	111 821 034	163 308 666	103 836 600	335 252 711	711

La société doit réclamer les mainlevées des garanties accordées sur tous les crédits totalement remboursés.

IX.1.2. EFFETS ESCOMPTEES	
CLIENTS	MONTANTS
SOMACOP	11 888 288
STE JOMAA S.A	8 313 616
COMET	722 026
TUNICOM	626 015
SIMATRA	520 714
GROS PNEUS	215 462
I.C.A.R	170 167
SICAME	126 581
ICAR	90 213
SET CAR	85 083
SITAR	61 753
STE IND ASSEMBLAGE AUTO TRUCK	
SINAAT	56 854
SIMMA	22 918
TOTAL	22 899 690

IX.1.3 ENGAGEMENTS RECUS :			
SOCIETE	CLIENTS	MONTANTS	OBSERVATIONS
STIP	Bechir LOUATI	1 000 000	Enregistré à la REAS 1 ^{er} Bureau-Tunis le 17/10/2005 sous le n° 5607406
STIP	Mondher ELGHALI TUNICOM - STIP	500 000	Enregistré à la recette des finances Rue de Paradis-Ariana le 16/07/2014 sous le n° 14606444
SOMACOP	Hypothèques (Clients)	331 022	
SOMACOP	Cautions bancaires sur marchés	119 432	
	TOTAL GENERAL	1 950 454	

IX.1.4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES
--

DESIGNATION	MONTANTS	OBSERVATIONS
CAUTIONS DOUANIERES - BH	5 329 985	BH
CAUTIONS DOUANIERES – BH	778 285	BH
AUTRES CAUTIONS DOUANIERES	500 000	BH - DOUANE MISE A LA CONSOMMATION
TRANSTU	183 401	CAUTION DEFINITIVE / (MARCHE) - BH
OMPP	300	
LETTRE DE GARANTIE	111 800	BH
SNCFT	12 000	BH
SIOC	1 000 000	BH
Montasser DRIDI	20 000 000	Banque ZITOUNA
Montasser DRIDI	47 890 000	BH
AFRICA Holding	47 890 000	BH
TOTAL	123 695 771	

TUNIS, LE 8 OCTOBRE 2025

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
« STIP » SA.
BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD
BP N°77 TUNIS. 1003 EL KHADRA

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE STIP
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale en date du 30 Août 2023, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I.1. Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe de la **Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan, ainsi que les notes annexes arrêtés au 31 décembre 2024.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total net de bilan égal à **204 659 415 D**, un résultat net déficitaire égal à **-9 929 154 D** et des flux d'exploitation positifs de **16 966 950 D**. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration en date du 7 octobre 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe STIP au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

I.2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement

décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I.3. Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2024 :

Le montant brut des créances clients est arrêté au 31 décembre 2024 à 38 368 907 D contre 41 847 678 D au 31 décembre 2023 enregistrant ainsi une diminution nette égale à 3 478 771 D.

Les créances douteuses sont passées de 15 319 460 D en 2023 à 18 376 006 D au 31/12/2024 en hausse de 3 056 546 D.

Parallèlement, les provisions pour créances clients ont été portées de 15 319 459 au 31/12/2023 à 17 023 900 D au 31 décembre 2024 en hausse de 1 704 441 D.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen de la situation juridique des clients, la revue de l'ancienneté des créances, l'historique des encaissements (y compris les encaissements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ou accords de paiements ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des principaux créanciers)

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant ces estimations.

I.4. Paragraphes d'observations :

I.4.1 Notification de redressement douanier :

Nous attirons votre attention sur la Note II.2.8 aux états financiers qui décrit l'incertitude relative au différend opposant actuellement la société aux services de la Douane concernant une affaire portant sur le non-rapatriement des produits des exportations pour la période 1999 - 2005.

A ce jour, la Direction Générale a apuré avec les parties concernées la majorité des dossiers réclamés par la Douane.

Au stade actuel des procédures, bien que l'issue finale associée à cette situation ne peut être déterminée, le management de la société estime que la position de la société est parfaitement défendable et donc d'être en droit de ne constater aucune provision dans les états financiers.

I.4.2 Evénement postérieur à la date de clôture :

Ainsi qu'il est indiqué à la Note II.4 aux états financiers, postérieurement au 31 décembre 2024, une grève a été décidée par le nouveau bureau syndical de la société STIP et a couvert la période allant du 13 mars au 2 avril 2025.

Cette grève a notamment perturbé la production, les ventes et a retardé le dédouanement des importations de matières premières.

L'impact financier de cette grève sur les comptes de 2025 ne peut être actuellement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

I.5. Rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration :

La responsabilité du rapport de gestion consolidé incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion consolidé et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion consolidé par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion consolidé semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion consolidé, nous sommes tenus de la signaler.

Mais nous n'avons rien à signaler à cet égard.

I.6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

I.7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous devons procéder à des vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2021, nous avons examiné les procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers de la STIP. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau de la formalisation des procédures de collecte de l'information financière ainsi que des procédures appropriées permettant notamment de les contrôler.

La stabilisation des structures nécessite la finalisation de l'organigramme et la mise en place d'un manuel de procédures répondant aux besoins urgents du groupe.

Il est à noter que la STIP a lancé courant l'année 2024 un nouveau système d'information « SAGE X3 » actuellement en phase de test- répondant mieux aux besoins de la société en matière de production et de présentation de son information financière.

II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes consolidés de la STIP avec la réglementation en vigueur.

Nous avons cependant noté au niveau de la SOMACOP que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes des valeurs mobilières aux noms des actionnaires, ne sont pas encore entièrement mises en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 28 Août 2006.

II.3. Continuité de l'exploitation : Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Nous attirons votre attention sur la Note II.2.1 aux états financiers, en effet, en raison des pertes cumulées au 31 Décembre 2024, les capitaux propres des sociétés du groupe STIP sont inférieurs à la moitié de leur capital social respectif.

- Les capitaux propres de la STIP ont été arrêtés à 6 066 397 D pour un capital de 12 623 469 D soit 245 375 D en deçà de la moitié du capital social.
- Les capitaux propres de la SOMACOP ont été arrêtés à -598 276 D pour un capital de 595 000 D.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, les Conseils d'Administration des sociétés STIP et SOMACOP doivent, dans les quatre mois de l'approbation de leurs comptes respectifs, provoquer la réunion d'Assemblées Générales Extraordinaires à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

De même, les capitaux propres de la société AMINE PLUS TIRE ont été arrêtés à - 1 388 658 D soit 1 888 558 D en deçà de 50% du capital social correspondant au minimum exigé par les dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.

Conformément aux dispositions de cet article, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée dans les deux mois de la constatation des pertes pour se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société.

II.4. Respect des dispositions de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ne s'est pas réunie dans les 6 mois de la date d'arrêté des comptes. Ceci est contraire aux dispositions de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales.

II.5. Acquisition par la société de ses propres actions :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la STIP afin de réguler le cours boursier.

Au 31 Décembre 2024, la STIP détenait encore 32 845 de ses titres figurant au niveau des états financiers pour 325 724 D.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N°94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Il convient de préciser qu'une Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement le 1er Février 2023, a approuvé la mise en vente de ces actions.

Les Commissaires aux comptes

Néjiba CHOUK

DIRECTEUR GENERAL

CABINET NEJIBA CHOUK

Hassen BOUAITA

Directeur Associé

F M B Z KPMG TUNISIE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, dans les états financiers consolidés.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. OPERATIONS RELATIVES AUX NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES :

En application du paragraphe II-1 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, sont soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration :

« Toute convention conclue directement ou par personne interposée, entre la société d'une part et le président du Conseil d'Administration, son administrateur délégué, son directeur Général, l'un de ses directeurs Généraux adjoints, l'un de ses administrateurs ou l'un des actionnaires personne physique y détenant directement ou indirectement une fraction de droit au vote supérieure à 10%, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part ».

Ces opérations se détaillent comme suit :

1/ Selon la convention de cession de créance datée du 2 juillet 2024, Mr Montasser DRIDI a cédé à la société STIP sa créance en compte courant actionnaire ouvert auprès de la société AFRICA HOLDING à hauteur de 1 001 000 D afin de permettre à la STIP de rembourser la totalité du prêt qu'elle a obtenu auprès de la société AFRICA HOLDING. La société AFRICA HOLDING et la STIP ont convenu de procéder à la compensation entre :

- La dette de la STIP envers la société AFRICA HOLDING d'un montant égal à 1 001 000 D,
- Et la créance cédée par Mr Montasser DRIDI de 1 001 000 D.

La dette de la STIP envers la société AFRICA HOLDING s'est trouvée ainsi totalement éteinte par voie de compensation.

2/ Au cours de l'exercice 2024, et suivant le protocole d'accord tripartite en date du 15 juillet 2024 conclu entre les sociétés STIP, SOMACOP et Mr. Montasser DRIDI, Président du Conseil d'Administration de la STIP, ce dernier a affecté 939 000 D de son compte courant ouvert sur les livres de la STIP au règlement des créances détenues par la STIP sur la SOMACOP. La SOMACOP a accepté la prise en charge de son passif envers la STIP par Mr. Montasser DRIDI et l'a affecté en compte courant actionnaire sur ses livres pour le même montant.

3/ Suivant le protocole d'accord signé en date du 31 décembre 2024 entre Monsieur Montasser Dridi, la société STIP, la Société Maghrébine de Commercialisation de Pneumatiques « SOMACOP » et la société AMINE PLUS TIRE, Mr. Montasser Dridi a affecté 1 500 000 D de son compte courant actionnaire sur les comptes de la STIP au règlement de :

- La dette de la société AMINE PLUS TIRE inscrite sur les livres de la STIP en compte courant AMINE PLUS TIRE nette de retenue à la source pour 326 882 D.
- La dette de la société SOMACOP inscrite sur les livres de la STIP en compte courant SOMACOP pour 49 082 D.
- La dette de la société SOMACOP inscrite sur les livres de la STIP en compte fournisseur SOMACOP nette de retenue à la source pour 1 124 036 D.

Les sociétés AMINE PLUS TIRE et SOMACOP ont accepté la prise en charge de leurs passifs envers la société STIP et l'ont affecté en comptes courants associés sur leurs livres.

II. POURSUITE DES CONVENTIONS ANTERIEURES A 2024 :

L'exécution des conventions suivantes autorisées au cours des exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 202' a évolué comme suit :

II. 1. OPERATIONS AVEC LES HERITIERS DE FEU Abdelkader DRIDI, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STIP JUSQU'AU 22 AOUT 2022 :

Par suite du décès de Feu Abdelkader DRIDI, survenu le 22 août 2022, son compte courant créateur, ouvert dans les livres de la STIP, suivant autorisation du Conseil d'Administration en date du 02/11/2016, a été affecté entre ses héritiers suivant acte notarié en date du 2 juin 2024 enregistré sur le registre du premier notaire sous le numéro 24/111, pages 67/68 comme suit :

- | | |
|----------------------------|---------------|
| - Madame Nadia DRIDI | : 1 400 000 D |
| - Madame Sonia Dridi | : 1 400 000 D |
| - Madame Basma Dridi | : 1 400 000 D |
| - Monsieur Safouen DRIDI | : 1 400 000 D |
| - Monsieur Mohamed Dridi | : 1 400 000 D |
| - Monsieur Montasser Dridi | : 3 000 000 D |

Les soldes des comptes courants des héritiers de feu Mr. Abdelkader DRIDI, après déduction des avances perçues, se détaillent comme suit :

- | | | |
|--------------------------|---|-------------|
| - Madame Nadia DRIDI | : | 1 300 000 D |
| - Madame Sonia Dridi | : | 1 300 000 D |
| - Madame Basma Dridi | : | 1 300 000 D |
| - Monsieur Safouen DRIDI | : | 1 200 000 D |

- Monsieur Mohamed Dridi : 1 400 000 D
- Monsieur Montasser Dridi : 3 000 000 D

Suivant acte d'échange en date du 6 septembre 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1^{er} Bureau le 2 octobre 2024 sous le N°24203478, Mesdames Nadia, Sonia, et Basma DRIDI ont transféré les soldes de leurs comptes courants ouverts sur les livres de la STIP à Monsieur Montasser DRIDI avec pour date d'effet, la date du décès de feu Mr. Abdelkader DRIDI soit le 22 août 2022 portant les soldes des comptes courants des héritiers de feu Mr. Abdelkader DRIDI à :

- Madame Nadia DRIDI : 0 D
- Madame Sonia Dridi : 0 D
- Madame Basma Dridi : 0 D
- Monsieur Safouen DRIDI : 1 200 000 D
- Monsieur Mohamed Dridi : 1 400 000 D
- Monsieur Montasser Dridi : 6 900 000 D

Dans le cadre d'un assainissement financier partiel des sociétés du groupe STIP, Monsieur Montasser DRIDI a réparti le solde de son compte courant associé créateur ouvert dans les livres de la STIP entre la STIP et ses filiales SOMACOP et AMINE PLUS TIRE afin d'apurer les comptes courants débiteurs inter sociétés du groupe.

Par suite des sus dites opérations intervenues en 2024, les soldes des comptes courants héritiers de feu Abdelkader Dridi ouverts dans les livres de la STIP, sont arrêtés au 31 décembre 2024 comme suit:

- Monsieur Safouen DRIDI : 1 200 000 D
- Monsieur Mohamed Dridi : 1 400 000 D
- Monsieur Montasser Dridi : 556 505 D

Par ailleurs, le solde créateur du compte courant de Monsieur Montasser Dridi ouvert sur les comptes de la SOMACOP s'élève au 31 décembre 2024 à 123 160 D.

Le compte courant de Monsieur « Montasser DRIDI » inscrit sur les livres de la société AMINE PLUS TIRE présente, au 31 décembre 2024, un solde créateur de 669 295 dinars.

Cautions personnelles et solidaires de Monsieur Montasser DRIDI au profit des banques ZITOUNA et BH :

Par acte enregistré à la recette des finances, Monsieur Montasser DRIDI a accordé sa caution personnelle et solidaire du crédit de gestion accordé par la Banque ZITOUNA à la STIP pour une valeur égale à 20 000 000 D.

Par acte enregistré à la recette des finances, Monsieur Montasser DRIDI a accordé sa caution personnelle et solidaire du crédit de gestion accordé par la BH à la STIP pour une valeur égale à 47 890 000 D.

II.2. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE AFRICA HOLDING :

Le compte courant créateur de la société AFRICA HOLDING (principal actionnaire de la STIP) ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'administration en date du 02/11/2016, arrêté à 1 001 000 dinars au 31 décembre 2023 a été remboursé au 31 décembre 2024.

Par acte enregistré à la recette des finances, la société AFRICA HOLDING a accordé sa caution personnelle et solidaire du crédit de gestion accordé par la BH à la STIP pour une valeur égale à 47 890 000 D.

II.3. OPERATIONS AVEC LA SMTP (FILIALE MAROCAINE DE LA STIP) :

Au cours de l'exercice 2024 aucune opération commerciale avec la SMTP n'a été réalisée.

Il est à rappeler que par suite de l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la SMTP par jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 25 Septembre 2017, la STIP a constaté en 2017 des provisions pour couvrir la totalité des comptes de la SMTP.

Par suite du jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 12 juillet 2018 stipulant la cessation de paiement et le règlement judiciaire de la SMTP, et compte tenu de l'importance des dettes privilégiées de la SMTP, la STIP a annulé toutes ses créances envers la SMTP. Sa participation au capital a été totalement provisionnée.

II.4. OPERATIONS ENTRE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC (SIOC) ET LA STIP

Le compte de la société SIOC, dans laquelle Monsieur Montassar DRIDI est administrateur, présente au 31 décembre 2024 un solde client débiteur égal à 337 659 D. Aucun mouvement n'a été enregistré sur ce compte en 2024.

II.5. OPERATIONS ENTRE LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE ET LA SOCIETE TAP :

La société AMINE PLUS TIRE a signé avec la TAP un contrat de location d'un dépôt pour le commerce de pneumatiques, d'une superficie de 305 m², sis à la Zone Industrielle de Ben Arous, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 1 000 dinars, avec une augmentation annuelle de 5 %.

Ce contrat prend effet à compter du 1er octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2020 et est renouvelable par tacite reconduction.

Un protocole d'accord conclu entre les deux parties prévoit l'augmentation du loyer mensuel hors TVA à 1 307 dinars à partir du 1er avril 2021, sans remettre en cause les autres clauses du contrat initial ci-dessus indiqué.

La charge supportée à ce titre en 2024 s'est élevée à 18 390 dinars, totalement réglée. Au 31 décembre 2024 le compte fournisseur TAP présente un solde débiteur égal à 85 442 dinars.

II.6. OPERATIONS ENTRE LA SOCIETE SOMACOP ET LA SOCIETE SIOC :

La SOMACOP a signé avec la Société Industrielle des Ouvrages en Caoutchouc « SIOC » un contrat de location d'un fonds de commerce, sis à Sfax, moyennant un loyer mensuel hors TVA égal à 2.000 D avec une augmentation biennale de 5% prenant effet à compter du 1er Juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2022 et renouvelable par tacite reconduction.

Cette opération a été autorisée à postériori par votre conseil d'administration réuni le 18 juin 2021.

Lors de la facturation des loyers par la SIOC au titre de 2024, l'augmentation de 5% a été appliquée à partir du troisième trimestre. La charge supportée à ce titre par la société s'est élevée à 25 834 D.

II.7. EMPRUNTS NON COURANTS CONTRACTES PAR LA STIP :

Au 31 décembre 2024, la STIP est en phase avec les échéanciers ayant fait l'objet d'accords transactionnels avec les établissements bancaires relatifs à ses engagements antérieurs à 2016. L'évolution des sus dits accords transactionnels se présente comme suit :

DESIGNATION BANQUES	ACCORDS TRANSACTIONNELS	REGLEMENTS 2020 - 2023	SOLDES AU 31/12/2023	REGLEMENTS 2024	SOLDES AU 31/12/2024
STB	19 000 000	15 500 000	3 500 000	3 500 000	0
BNA	13 000 000	10 000 000	3 000 000	2 200 000	800 000
AB	4 725 000	4 725 000	0	0	0
ATTIJARI BANK	2 500 000	2 500 000	0	0	0
BFT	3 000 000	3 000 000	0		0
UIB	900 000	900 000	0		
TOTAL	43 125 000	36 625 000	6 500 000	5 700 000	800 000

Le crédit auprès de la BNA a été soldé en 2025.

III. OPERATIONS SOUMISES A AUTORISATION, APPROBATION ET AUDIT :

En application des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, toutes obligations et engagements pris vis-à-vis du PDG, du Directeur Général et des membres du Conseil d'Administration relatifs aux éléments de rémunérations, indemnités et avantages qui leur sont attribués sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes.

En application des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, toutes obligations et engagements pris vis-à-vis du Président, du Directeur Général et des membres du Conseil d'Administration relatifs aux éléments de rémunérations, indemnités et avantages qui leur sont attribués sont soumis à l'autorisation du Conseil d'Administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes.

1/ Par décision du Conseil d'Administration en date du 30 août 2023, Monsieur Montassar DRIDI a été nommé président du Conseil pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration, tenu le 2 septembre 2025, a décidé d'allouer une rétribution au président du Conseil d'Administration intitulée rémunération spéciale pour des missions

spécifiques égale à 200 000 D nets et ce, au titre des années 2024 et 2025. La rétribution relative à l'exercice 2024 a été constatée parmi les charges de l'exercice.

2/ Par décision du Conseil d'Administration, tenu en date du 30 août 2023, la rémunération de Monsieur Khemis BABA, Directeur Général de la société a été portée à 10 000 D nets par mois (soit 120 000 D nets par an) avec attribution d'une voiture de service et des bons de carburant à raison de 500 litres par mois à titre d'avantages en nature avec effet à partir du 1er janvier 2023.

Monsieur Khemis BABA, Directeur Général de la société a perçu une rémunération au titre de l'exercice 2024 égale à 120 000 D.

3/ Les membres du Conseil d'Administration de la STIP sont rémunérés par des jetons de présence.

L'AGO du 15/11/2024 a alloué au titre de l'exercice 2023 des jetons de présence à hauteur de 2 500 Dinars net par séance pour chaque administrateur avec un maximum de 10 000 net par administrateur.

La charge comptabilisée à ce titre au cours de l'exercice 2024 s'élève à 109 375.

4/ En date du 07 Septembre 2023 le Conseil d'Administration de la SOMACOP a reconduit Monsieur Mehdi DRIDI en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice comptable 2025. Aucune rémunération n'a été prévue à ce titre.

5/ En date du 03 Mars 2020, le Conseil d'Administration de la SOMACOP a nommé Monsieur Montassar DRIDI en qualité de Directeur Général, sa rémunération mensuelle nette a été fixée à 3 000 D.

Le Conseil d'Administration de la SOMACOP, réuni le 15 novembre 2024, a décidé de mettre fin à ses fonctions par suite de l'expiration de son mandat d'administrateur et de le nommer en tant que Directeur Général Adjoint avec maintien de sa rémunération. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Slim El Ouari en tant que Directeur Général pour une période de deux années et ce, à partir du 16 novembre 2024 en lui attribuant une rémunération mensuelle nette de toutes retenues égale à 5 000 dinars.

6/ Les membres du Conseil d'Administration de la SOMACOP sont rémunérés par des jetons de présence qui seront fixés par l'assemblée générale statuant sur les états financiers annuels. L'assemblée générale, réunie le 15 novembre 2024, a fixé les jetons de présence au titre de l'exercice 2023 à 2 000 dinars par séance dans la limite de 4 000 dinars par an pour chaque administrateur. Ces jetons ont été comptabilisés parmi les charges de 2024.

Les obligations et engagement de la SOMACOP envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Nature des rémunérations	Direction générale			Conseil d'administration	
	Charge de l'exercice	Charges sociales	Passifs au 31/12/2024	Charge 2024 (**)	Passifs au 31/12/2024

Avantages à court terme*	53 343	10 065	0	46 000	66 388
--------------------------	--------	--------	---	--------	--------

(*) Le montant tient compte de la rémunération de Monsieur Montassar DRIDI

(**) Le montant correspond aux jetons de présence relatifs aux exercices 2022 et 2023 pour les montants respectifs de 24 000 dinars et 22 000 dinars

IV. OPERATIONS INTERDITES :

En application du paragraphe III de l'article 200 du code des sociétés commerciales, il est interdit au Président du conseil, au Directeur Général et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'entre eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle, leurs engagements envers les tiers sous peine de nullité du contrat.

Au cours de l'exercice 2024, nous n'avons relevé aucune opération entrant dans ce cadre.

Fait à Tunis, le **08 OCTOBRE 2025**

Les Commissaires aux comptes

Néjiba CHOUK

Hassen BOUAITA

DIRECTEUR GENERAL

Directeur Associé

CABINET NEJIBA CHOUK

F M B Z KPMG TUNISIE